



Procès-verbal de Comité de direction
Vendredi 29/11/2024

Compte rendu
N°04-2024

Présents:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Coraline SAURAT Arnaud CHATTARD Jean-Michel BRUGNERA Fabiola COUHIN	Franck GERBI Philippe FAURE	Paolo FONTEBASSO	Sœur Marie-France BROTHIER

Membres qualifiés : Gites de France, ESF Alpe du Grand Serre

Absents:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Raymond MASLO Alain SIAUD Alain MENDEZ Guillaume MONTANER	Richard BATKO Fabienne PREVOT Pascal CHARLES	Franck PERRON Guillaume MACE Nicolas CABUS Florian GARRIGUES	Gérard JACQUEMIN Raoul ATTANASIO Magali MAZZEGA Stéphanie GIRARDEY Alain COLLAUD

Membres qualifiés :

Fabien MULYK, Parc des
Ecrins, Association des commerçants de l'Alpe du Grand Serre, EDF, WSA le Sautet, Association Savel Terre
d'Evasion, Marie-Noëlle BATTISTEL, le Petit Train de la Mure

Excusés:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Damien GIRARD	Marie-Claire DECHAUX Gilbert MAUGIRON	Christophe DAPPEL	Ricardo PEZ

Membres qualifiés :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 8 dont 5 titulaires et 3 suppléants
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix délibératives : 8

Ordre du jour

- Convention avec SA AGS (commercialisation prestations d'activités)
- Vote des tarifs de la boutique

- Délibération ouverture crédit investissement
- Point ressources humaines
- Questions diverses

Monsieur le directeur rappelle l'ordre du jour.

Vote de la convention avec la société SAS S.A.A.G.S

M. le président explique que la convention doit être votée pour permettre à l'office de tourisme la vente des produits dameuse et ouverture de pistes, la vente d'activités de manière plus générale pour les remontées mécaniques. Le changement de société impose de refaire une convention avec les mêmes caractéristiques. M. le directeur rappelle que cette convention formalise également les forfaits pour le personnel et les opérations de communication.

La délibération est votée à l'unanimité.

Vote des tarifs de la boutique

M. le directeur explique qu'il convient de voter à nouveau les tarifs de la boutique, qu'aucun changement n'a été fait. Il rappelle les tarifs préférentiels des partenaires.

Vente de livres et cartes	Tarifs public	Tarifs partenaires
Cartoguide - Matheysine	6.00€	4.00€
Carte espace VTT FFC	3.00€	2.00€
Guide rando FR / EN /NL	3.00€	2.00€
Carte Trail	2.00€	1.00€
Pack 3 cartes Trail	5.00€	5.00€
Pack 6 cartes Trail	8.00€	8.00€
Vente de produits souvenirs	Tarifs public	Tarifs partenaires
Affiche	15.00€	7.00€
Carte touristique en poster	2.00€	1.00€

Les membres du Codir sont invités à voter les tarifs des nouveaux produits de la boutique, le tableau suivant leur est présenté :

Vente de produits souvenirs	Tarifs public proposés	Tarifs public votés	Tarifs partenaires proposés	Tarifs partenaires votés
Mug	8-10€	10€	7-8€	7€
Gourde	13-15€	15€	12-13€	12€
Porte clé	2.50-3€€	2.50€	2-2.50€	2€
Magnet-décapsuleur	3-4€	3€	2-2.50€	2€

Mme Couhin pour la commune de Corps demande si un pourcentage de réduction est appliqué sur les commandes en nombre. L'exemple d'une éventuelle commande importante de mugs pour Notre Dame de la Salette est donné. M. le président propose d'ajouter à la délibération la phrase suivante : « selon les volumes commandés on se réserve le droit d'appliquer un pourcentage de remise ».

Le comité de direction interroge M. le directeur concernant l'assujettissement à la TVA. Il explique que les produits vendus par Matheysine Tourisme sont nets de TVA et qu'il verra avec le fournisseur s'il est possible de faire des achats en direct.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération ouverture de crédit investissement

M. le président explique que lorsque le budget n'est pas voté, il n'est pas possible de payer des factures en investissement.

Si des devis ont été signés en année n-1 et que les prestations sont effectuées mais les factures non transmises, il est possible de réaliser des restes à réaliser pour payer les fournisseurs ou prestataires avant le vote du budget.

Si on souhaite pouvoir signer des devis avant le vote du budget et engager des achats ou travaux en investissement en année n, il faut voter en n-1 une délibération qui autorise à engager 25% de l'investissement de l'année n-1 en année n. On s'engage en revanche à inscrire ces sommes au budget en année n.

La délibération est votée à l'unanimité.

Point ressources humaines

M. le directeur explique que 2 contrats en alternance ont été recrutés sur des missions de communication sous la hiérarchie de la responsable communication. Les personnes recrutées ont déjà réalisé des stages au sein de Matheysine Tourisme. Il informe ensuite les membres du Codir du passage en CDI de Cécile, conseillère en séjour depuis 3 ans en CDD, à compter du 1^{er} décembre ; et de la fin du contrat de Fanny, animatrice réseau, à compter de fin janvier 2025.

M. le directeur explique pour finir, le recrutement à venir d'un conseiller en séjour pour gérer l'espace de coworking de la Gare du temps et l'ouverture du bureau d'information de la Mure à l'année. Ce poste est conventionné avec la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM). La fiche de poste est en cours de création. L'objectif étant de fidéliser le poste de conseiller sur le bureau de la Mure en proposant différentes missions complémentaires, notamment avec un travail sur le label Vélo, la gestion de la boutique et aussi travailler sur le site Internet. Matheysine Tourisme gèrera donc l'accueil de la Gare du temps à temps complet, il s'agit d'une mutualisation de personnel entre l'office et la CCM.

M. Astrua demande si auparavant Matheysine Tourisme payait un loyer pour occuper le local du Petit Train de la Mure. M. le président explique qu'Edeis mettait à disposition le local à la Ville de La Mure et cette dernière hébergeait le bureau d'information. M. le directeur complète en expliquant que l'office ne paie pas de loyer à la CCM pour héberger le bureau d'informations ; et que grâce à cette installation le personnel bénéficie de plus d'espace et d'une meilleure qualité de travail avec des moyens mutualisés avec la CCM tels que le réseau téléphonique. M. le président informe qu'il y a eu moins de fréquentation dans le bureau de la Mure cet été mais que celle-ci est plus qualitative.

M. Brugnera complète en disant qu'il faudrait une meilleure signalétique et M. le directeur annonce que des panneaux sont en cours de création. M. Astrua évoque la possibilité d'utiliser l'écran à l'entrée de la Mure (promotion du Petit Train de la Mure) pour faire passer de l'information. M. le président explique que ce panneau est géré par le Département.

M. Gerbi demande si à la suite de la fin de contrat de Fanny le poste va perdurer. M. le président répond que la qualité du travail mis en place avec les socio-professionnels doit continuer.

Présentation affiche Alpe du Grand Serre

M. le directeur présente la nouvelle affiche en cours de création, il s'agit d'une affiche représentant la station de l'Alpe du Grand Serre. Des corrections sont à apporter, l'ensemble des membres présents sont satisfaits du travail. Elle sera prête pour cet hiver.

Questions diverses

M. le président parle du passage sur France 3 région le week end dernier de l'émission *Les chroniques d'en haut*. La Matheysine était à l'honneur avec notamment le Petit Train de la Mure. Il met en avant les bonnes relations avec Le Petit Train de la Mure avec l'accueil d'influenceur et le passage de médias en relation avec eux cette année.

Il explique également que les contrats en alternance sont essentiels cette année avec notamment le lancement de saison de l'AGS et la mise en place de la communication. Un lancement qui a dû être fait en 3 semaines avec une équipe réduite. Bien que la communication soit portée en partie par la SATA, l'office du tourisme reste engagé et l'équipe travaille en partenariat avec eux. M. le directeur explique que le service communication avait pris le parti de communiquer sur la station avant l'annonce de la fermeture notamment sur Skieur Magazine et l'édition des guides complices. L'office n'a donc pas pris de retard sur la promotion de l'ouverture de la station.

M. Astrua demande la possibilité de diffuser des informations sur les écrans de grandes surfaces. M. le directeur explique qu'il convient de voir en direct avec eux.

M. le directeur explique que la SATA gère la promotion de la station et que l'office doit faire la promotion d'une destination.

M. Rebreyend met en avant le gain de temps et d'énergie pour l'office avec l'aide de la SATA pour la communication.

Pour continuer sur le sujet des questions diverses, M. Astrua informe que le territoire est fréquenté par de plus en plus de cavaliers. Il s'agit d'une niche en développement. M. Rebreyend explique que la route Napoléon est un itinéraire prisé à cheval. M. le directeur informe qu'il y a beaucoup de demande d'itinérance de manière générale.

M. le directeur explique que cette année l'office a été très représenté dans les foires, les salons notamment avec le Ciné Montagne, la foire de Grenoble, le colloque des Villes sanctuaires de France en Normandie avec la présence à un workshop dans 10 jours à Paris ...

M. Astrua met en avant le fait que les problèmes rencontrés avec l'AGS à l'automne ont eu le mérite de faire parler de la station. Il informe également des problèmes rencontrés avec le Leader et la difficulté à obtenir des subventions pour les hébergeurs. M. le président parle de la possibilité de proposer une étude sur l'accueil et notamment l'itinérance, de la même manière qu'une étude sur les petits campings a été faite.

M. le directeur explique qu'il faut des gîtes d'étape et que Gîtes de France ne fonctionne pas dans ce cas. Il explique que l'itinérance correspond à du bivouac amélioré et que les chambres d'hôtes ne sont pas adaptées. M. Rebreyend complète avec l'itinérance à cheval, les cavaliers recherchent la sécurité de leurs chevaux et des hébergements rustiques à un tarif raisonnable (40-50€ la nuitée avec le petit déjeuner maximum) avec une conciergerie indispensable. Il explique aussi que les hébergeurs ne gagnent pas leur vie avec ce type d'hébergement qui est pour le moment une niche. M. Astrua est prêt à se lancer dans ce type d'hébergement pour répondre à la demande mais sans aide financière, le projet n'est pas viable.

Pour clore le sujet des questions diverses, M. Brugnera évoque la dernière commission avec le Sivom du Lac de Monteynard et invite les membres de l'assemblée à prendre du recul concernant les chiffres avancés. M. le président explique que la convention avec l'office concernant la gestion du Mole de Savel est en cours de discussion à cause d'une hausse de la consommation d'eau. Le conseiller en séjour prendrait trop de douches.

M. Astrua évoque le problème des toilettes fermées sur le site des passerelles à l'automne. Le problème du stationnement des camping-cars est à nouveau évoqué. Les membres présents discutent de la possibilité de créer une carte avec les aires de camping-cars balisées sur le territoire.

Le comité de direction est clôturé à 12h00.